

La piraterie audiovisuelle
a coûté plus de 1 milliard
d'euros en 2017

En France, le nombre de fraudeurs a baissé de 8 % l'an dernier, pour atteindre 10,6 millions

Une bonne nouvelle. Selon le rapport d'EY réalisé avec l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA) et publié vendredi 29 juin, le nombre de personnes qui ont piraté des films et des programmes audiovisuels en France a baissé de 8 % en 2017, pour atteindre 10,6 millions. En moyenne, elles consomment moins de contenus illégaux (-4%). Les purs et durs qui ne dépensent pas le moindre centime pour un produit légal constituent 2 % de la population. Mais pratiques légales et illégales tendent à se mélanger : un pirate sur trois est abonné à Netflix.

Une moins bonne nouvelle. Le piratage reste à un niveau élevé dans l'Hexagone et a concerné 2,13 milliards de films, séries et documentaires en 2017. Même si le manque à gagner a diminué de 10 % par rapport à 2016, il représente encore 1,18 milliard d'euros. L'étude précise que l'Etat est le plus gros perdant, avec 408 millions de recettes fiscales évanouies.

Le streaming reste le moyen de consommation de contenus illégaux le plus utilisé, à 35 %. Le film est le premier secteur piraté (à 94 %, devant les séries, à 87 %). Les longs-métrages américains sont les plus prisés. Pour les films français, *Ma famille t'adore déjà* (Jérôme Commandeur, Alan Corno, 2016), *Papa ou maman 2* (Martin Bourboulon, 2016), *Raid dingue*

(Dany Boon, 2016) et *Valérian* (Luc Besson, 2017) sont arrivés en tête des plus copiés illégalement.

Dans les séries, les pratiques illécites sont corrélées à la sortie des nouveaux épisodes sur les chaînes ou les plates-formes étrangères. Dès sa diffusion aux Etats-Unis, la 7^e saison de *Game of Thrones* est devenue l'œuvre la plus piratée en France, en 2017.

Fermeture de sites

La lutte contre le piratage n'est efficace que sur certains protocoles. D'importants sites illégaux de DDL (mise à disposition de fichiers sur un site Web) et de streaming comme Films-regarder.com ou ARTV.watch ont été fermés par décision judiciaire. La riposte graduée a permis une stabilisation à terme du pair-à-pair (partage de fichiers entre internautes). Mais les pirates trouvent d'autres solutions pour passer entre les filets, et l'utilisation du piratage IPTV (télévision, jeux vidéo... diffusés sur un réseau utilisant le protocole IP) a doublé en 2017.

L'ALPA mise sur trois facteurs qui pourraient endiguer un peu le piratage audiovisuel. Tout d'abord, la VOD et l'arrivée de Netflix constituent « un moteur de retour vers la légalité ». De plus, le rôle des mécanismes législatifs existants ainsi que le développement d'une aversion au risque chez certains consommateurs pourraient con-

vertir des pirates vers la légalité.

Nicolas Seydoux, président de l'ALPA, rappelle que « le Royaume-Uni et l'Allemagne » sont meilleurs que la France en matière de lutte contre les pirates et appelle à une

position plus radicale. *« Seule une amende quasi automatique sanctionnant les usages abusifs peut assurer la pérennité d'une réforme du paysage audiovisuel. » ■*

NICOLE VULSER